

Communiqué de Presse

Paris, le 14 octobre 2026

PLF 2027 : France urbaine présente 10 propositions pour préserver l'investissement local

France urbaine, lors d'une conférence de presse réunissant Michaël Delafosse, vice-président délégué aux Finances, Stéphane le Foll et Aristide Olivier, co-présidents de la commission Finances, a présenté 10 propositions pour modifier le projet de loi de finances 2027. Dans sa version initiale, le texte imposerait aux collectivités un effort de 6,6 milliards d'euros, hausse des cotisations à la CNRACL comprise. L'association appelle le Gouvernement et le Parlement à revoir le montant et la répartition de cet effort, afin de préserver les services publics et l'investissement local.

Les collectivités ne refusent pas de participer au redressement des comptes publics mais demandent un effort proportionné, équitablement réparti et compatible avec leur capacité à investir. Or, elles supporteraient plus de 15 % de l'effort global prévu par le PLF, alors que la dette locale représente moins de 8 % de la dette publique.

Des prélèvements qui fragilisent les budgets locaux

Plusieurs mesures du PLF réduiraient fortement les ressources des collectivités : la création de la Contribution Progressive des collectivités territoriales à l'Effort Budgétaire (CPEB), à hauteur de 2,5 milliards d'euros, l'écêtement de la TVA compensant les impôts locaux supprimés, pour plus de 500 millions d'euros et la baisse du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 2,1 milliards d'euros. S'y ajoutent l'étalement sur cinq ans des reversements des DILICO 2025 et 2026 et la poursuite de la hausse des cotisations à la CNRACL.

Pour France urbaine, cette régulation par les recettes dégrade l'autofinancement et risque de conduire les collectivités à reporter leurs investissements, à emprunter davantage ou à mobiliser le levier fiscal.

Les grandes villes et les intercommunalités particulièrement exposées

Les intercommunalités supporteraient 26 % de l'effort net demandé aux collectivités, alors qu'elles représentent 18 % des dépenses locales, hors budgets annexes. Elles ne bénéficieraient d'aucune recette nouvelle compensatoire. La CPEB resterait par ailleurs fortement concentrée : 10 % des communes contributrices acquitteraient 69 % de l'effort.

Le plafond annoncé de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ne couvre que la CPEB et serait porté à 3 % pour près de 700 communes. France urbaine demande un véritable bouclier intégrant l'ensemble des ponctions et une répartition qui tienne compte de la population, de la situation sociale et des charges de centralité.

Préserver les investissements au service des habitants

Rénovation des écoles, construction de logements, modernisation des réseaux de transports, adaptation au changement climatique : les investissements locaux répondent aux besoins quotidiens des habitants et soutiennent l'activité économique locale. Alors que les collectivités réalisent 70 % de l'investissement public civil, réduire leur capacité d'action revient aussi à fragiliser la transition écologique. Une inquiétude renforcée par la baisse annoncée du Fonds chaleur et l'ouverture du Fonds vert au patrimoine de l'État.

Dix priorités pour corriger le texte

France urbaine appelle le Gouvernement et les parlementaires à :

1. Ramener la contribution globale des collectivités à un niveau acceptable.
2. Supprimer la baisse du FCTVA qui dégradera l'investissement local.
3. Retirer l'écèlement de la TVA compensant les impôts locaux supprimés.
4. Respecter les engagements de reversement des DILICO 2025 et 2026.
5. Réduire le montant de la CPEB pour préserver la soutenabilité des budgets locaux.
6. Revoir les critères de répartition de la CPEB pour mieux intégrer les charges des territoires.
7. Instaurer un bouclier à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, couvrant l'ensemble des ponctions pour toutes les collectivités.
8. Permettre le déplaçonnement local du versement mobilité, pour corriger les inégalités territoriales (aujourd'hui, le taux de plafonnement peut atteindre 3,2 % en Île-de-France, contre 2 % pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) hors Île-de-France).
9. Garantir des moyens lisibles et stables au Fonds chaleur et au Fonds vert, au service de la transition écologique des territoires.
10. Prévoir des mesures de compensation pour remédier à la chute du recouvrement de la taxe d'aménagement.

France urbaine demande un changement de méthode et prendra toute sa part au débat parlementaire pour obtenir un effort proportionné, équitable et prévisible. L'État doit respecter ses engagements et garantir aux collectivités les moyens d'agir au service des habitants et de l'économie.

Contacts presse

Mathilde Van Renterghem / m.van-renterghem@franceurbaine.org / 06 86 76 30 56

Océane Hocepied / o.hocepied@franceurbaine.org / 06 52 33 18 62

À propos de France urbaine

France urbaine est l'association de référence des métropoles, grandes villes et grandes intercommunalités françaises, représentant plus de 30 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire national. Elle fédère 106 collectivités de toutes sensibilités, unies par une conviction commune : les territoires urbains constituent un moteur essentiel du développement, de l'innovation et de la cohésion nationale. Elle porte la voix du fait urbain dans le débat public, œuvre à faire reconnaître la contribution des villes aux politiques nationales et européennes, et prône la décentralisation de l'action publique, pour davantage d'efficacité et de démocratie. La cohérence, la recherche du dialogue et la force de proposition fondent son action.